

En considérant que CITY SHEET METAL CO. LTD. (ci-après appelée CSM) fournit à l'occasion des biens à __ (nom de l'entreprise) _____ (ci-après appelée le débiteur), au _____ (adresse) _____, selon les modalités de crédit convenues par CSM, je, ____ (nom du propriétaire) _____, (ci-après appelé le garant), GARANTIT PAR LA PRÉSENTE à CSM le paiement de toute somme que lui doit ou que pourrait lui devoir le débiteur ainsi que tout paiement lié à une note ou à une acceptation que pourrait lui avoir fournie le débiteur à tout moment et pour laquelle il est ou pourrait être responsable.

La présente constitue une garantie permanente de régler tout solde qui est dû ou qui pourrait être ultérieurement dû par le débiteur à CSM, qu'il s'agisse d'une somme d'argent, d'une note ou d'une acceptation de devis.

CSM se réserve le droit à tout moment de refuser toute autre demande de crédit présentée par le débiteur, de libérer tout bien affecté en garantie ou toute autre forme de garantie, de prolonger la période de paiement qui s'y applique ou qui s'applique à toute personne responsable d'un bien affecté en garantie ou de toute garantie qu'elle pourrait détenir à tout moment, ou de régler la dette à l'amiable sans je sois prévenu(e), sans que cela ne libère le garant de ses responsabilités ou n'ait d'autres répercussions sur celles-ci.

MODALITÉS

- 2) Des frais de service de 2 % par mois (24 % par année) s'appliqueront à tout solde impayé, à partir de la date à laquelle le compte est en souffrance. Tout compte non réglé 30 jours après la date de facturation sera considéré en souffrance.
- 3) Par la présente, le soussigné demande aux établissements financiers et aux fournisseurs dont le nom figure à la première page de fournir tout renseignement demandé par CSM, City Sheet Metal Co., et leur accorde l'autorisation de le faire.
- 4) Les conditions de règlement sont « net dans 30 jours ».
- 5) Les chèques sans provisions font l'objet de frais d'administration de 25 \$, et tout service est interrompu jusqu'à ce que les mesures nécessaires aient été prises par le débiteur pour remédier à la situation.
- 6) Les comptes dont le solde impayé dépasse les limites de crédit établies sont considérés « en souffrance » jusqu'à ce que les mesures nécessaires aient été prises pour remédier à la situation.
- 7) Les retours doivent être approuvés par le siège social dans les sept jours de la réception du produit et font l'objet de frais de restockage de 20 % à moins que le produit en question ne soit défectueux.
- 8) Si des biens sont endommagés, il faut immédiatement l'indiquer sur le bordereau d'emballage ou le connaissance sur réception des biens, et ceux-ci doivent être

disponibles à des fins d'inspection. Il est interdit de disposer de ces biens sans l'autorisation de City Sheet Metal Co. Ltd. Le non-respect de ce règlement entraîne l'annulation de toute demande de remboursement.

- 9) Les articles commandés qui ne font pas partie des produits normalement stockés par CSM ne peuvent être retournés.

EN FOI DE QUOI, je signe ci-dessous la présente le _____ 20__.

J'AI LU ET COMPRIS LES CONDITIONS CI-DESSOUS ET JE M'ENGAGE PAR LA PRÉSENTE À LES RESPECTER.

SIGNÉ, SCELLÉ ET LIVRÉ LE _____

d'imprimerie) Signature Fondé de signature Nom (en caractères

En présence de _____

d'imprimerie) Signature Fondé de signature Nom (en caractères